

*Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, en Australie, en Afrique du Sud, ou en Italie.
Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.*

COMMUNIQUE DU 6 MARS 2019

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LA SOCIETE



INITIÉE PAR

HORIZON

PRÉSENTÉE PAR



**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES INFORMATIONS
RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES
ET COMPTABLES DE LA SOCIETE HORIZON**

Prix de l'offre publique d'achat :

3,20 euros par action Parrot

0,01 euro par bon de souscription d'actions Parrot de tranche 1

0,01 euro par bon de souscription d'actions Parrot de tranche 2

Durée de l'offre publique d'achat : 25 jours de négociation

**Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers
conformément à son règlement général**



Le présent communiqué est établi par la société Horizon et diffusé en application des dispositions des articles 231-27 2° et 231-28 I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 5 mars 2019, apposé le visa n°19-081 en date du 5 mars 2019 sur la note d'information établie par la société Horizon relative à l'offre publique d'achat visant les actions et les bons de souscription d'actions de tranche 1 et de tranche 2 de la société Parrot (l'« **Offre** »).

*Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, en Australie, en Afrique du Sud, ou en Italie.
Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.*

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Horizon ont été déposées auprès de l'AMF le 5 mars 2019 et complètent la note d'information établie par Horizon.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

La note d'information établie par la société Horizon, ainsi que le document « Autres informations » relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Horizon sont disponibles sur les sites Internet de Parrot (www.parrot.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Horizon
65 Avenue Marceau
75116 Paris

Rothschild Martin Maurel
29 avenue de Messine
75008 Paris

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Horizon décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.